

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 143 (2013)

Artikel: Analyse historique et sociale des épitaphes d'hommes
Autor: Rutz, Nicolas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835785>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Analyse historique et sociale des épitaphes d'hommes

Nicolas Rutz

Les monuments funéraires peuvent être envisagés comme une remarquable série de portraits. Ayant pour sujet central la figure du défunt, ils en dressent une peinture avantageuse, afin d'assurer le souvenir de la personne décédée; dès lors, ils acquièrent une valeur biographique et généalogique de premier ordre. L'ensemble des monuments vaudois conservés présente une richesse de discours que seuls le morcellement territorial, les différences culturelles, voire l'originalité inventive de certaines familles peuvent expliquer. Les épitaphes, point de départ de cette étude, sont au niveau européen un genre littéraire assez codifié comprenant, à l'exemple des testaments, un groupe de formulations fixes qui varient peu dans le temps. Et pourtant, dans le cas vaudois, il n'est pas deux tournures exactement identiques. La variété lexicale en latin autant qu'en français est étonnante. L'état de « mort » ou de « triste » se décline en une multitude de nuances allant d'« endormi »¹ à « enlevé »², d'« affligé »³ à « accablé »⁴. Comme pour l'ensemble du corpus funéraire, c'est dans ces détails que le caractère sériel de la production peut être déconstruit et interrogé; c'est dans la répétition, ou dans son refus, que les images – et les textes – prennent un sens particulier.

Le corpus des monuments funéraires d'hommes

L'important corpus de monuments funéraires « masculins » peut servir de base à une approche socio-historique des épitaphes. Pour le résumer en chiffres, on peut constater que plus de deux tiers des monuments concernent

des hommes ayant exercé une fonction administrative et politique, un quart concerne ceux ayant eu une carrière militaire, et presque autant sont consacrés à des étrangers⁵. La prédominance des tombes de baillis, de gouverneurs et de conseillers à l'intérieur des églises démontre le caractère privilégié de la « possession » d'un monument funéraire. Aux représentants de l'autorité temporelle s'ajoutent ensuite dans une moindre mesure des personnages ayant exercé une activité religieuse (pasteurs, curés, diacres), commerciale (marchands, banquiers, négociants) et libérale (recteurs, professeurs, avocats). Ainsi principalement s'agit-il de notables, personnages dont la naissance ou la fonction les associent aux affaires publiques. L'érection d'un tombeau *intra muros* vient alors confirmer et soutenir leur statut social. Quant aux monuments d'étrangers, de multiples raisons politiques et économiques expliquent leur présence: régicides anglais à Vevey, communauté catholique à Assens, clientèle du docteur Tissot à la cathédrale de Lausanne, général huguenot à Aubonne. En ce qui concerne la période de production, la majeure partie des dalles conservées datent du XVIII^e siècle (environ 70 % de l'ensemble)⁶; cette disproportion empêche une analyse statistique du corpus. C'est donc par l'examen des discours, et non celui des proportions qu'il est possible d'approcher de plus près les rapports sociaux entre classes.

1. Mazel 2009, pp. 21-23.

2. « *Abripere* », « *auferre* ».

3. « *Moestus* ».

4. « *Gravis* ».

5. Pour les 87 défunt dont la fonction a été identifiée, les rapports ont été établis comme suit: fonction administrative et politique: 60; carrière militaire: 2; étrangers: 19; fonction religieuse: 9; fonction libérale: 9; fonction commerciale: 6. Il va de soi qu'un défunt peut appartenir à plusieurs catégories.

6. XVIII^e siècle: 55 sur 79 monuments dont la date de décès du défunt est lisible et en ne considérant que les monuments d'Ancien Régime.

Forme du discours funéraire et questions de stratégie argumentative

Les épitaphes présentent en effet des variations importantes suivant l'origine du défunt. Titres, qualités et attributs s'adaptent à l'identité sociale de ce dernier; ou plutôt fondent cette identité, puisque gravées dans la pierre et affichées à la vue de tous, elles dressent un portrait «arrangé» d'une personnalité idéalisée. La structure du discours ne varie pas; sont présentés les liens familiaux, les fonctions et les vertus. Cette organisation se retrouve également dans la plupart des monuments étrangers, français ou allemands⁷. L'uniformité de cette organisation au niveau européen laisse supposer l'existence d'une tradition séculaire, voire antique. A ce titre, il faut mentionner la circulation des épitaphiers au moins dès le XVII^e siècle qui ont pu servir de modèles. Néanmoins ces modèles sont difficilement identifiables dans le corpus vaudois et semblent avoir eu une influence indirecte. C'est ainsi que s'oppose à la rigidité de la structure, une infinité de déclinaisons des parties, tant au niveau du contenu, que de la longueur. Un défaut de titre de noblesse peut par exemple être prévenu par une accumulation de qualités chevaleresques et chrétiennes. Ce jeu de rapport est extrêmement significatif, puisque certaines catégories sociales refusant l'inscription de termes trop élogieux pour des raisons d'humilité ne font figurer sur leur monument aucune qualité, à l'exemple d'Abraham Chasseur († 1658, Yverdon), diacre d'Yverdon et de Daniel-David d'Arnay († 1757, Moudon), pasteur de l'église allemande de Moudon⁸. En comparaison avec les dalles de Daniel de Bellujon († 1630, Coppet) et de Gaspard de Smeth († 1771, Coppet), tous deux barons de Coppet, la différence est frappante⁹. Il en va de même des titres. Certaines classes les accumulent alors que d'autres ne s'en prévalent pas. En reprenant les exemples précédents, on constate qu'à la différence de Chasseur, Arnay porte sur sa dalle une liste importante de titres, alors qu'il exerce également une fonction religieuse¹⁰; les prétentions nobiliaires de la famille Arnay expliquent cette situation.

7. Mazel 2009.

8. «*Spectabilis*» (remarquable) est le seul terme qualifiant positif qui apparaît dans le portrait du défunt.

9. Les qualificatifs positifs que l'on trouve dans ces deux épitaphes sont «*illistris*», «*magnificentissimi*», «*virtute*», «*pietate*», «*sapientia*», «*authoritate eminentissimi*» et «*Generosissimi*», «*nobilissimi*», «*bonus*», «*justus*», «*magni nominis*», «*inlyti dominii*».

10. H J / NOB. DAN. DAV. D'ARNAY. / CIVIS. URBIG. LAUSANN. MINNID. / CLASSIS. PATERN. DECAN. / COHORT. PATR. A. MDCCXII. / MINIST. CASTRENS. / ECCLES. GERMAN. MINNID. / PRIMUS. ET. PER. LI. ANN. PASTOR. / VIXIT. ANN. LXXX. MENS. II. D. XXVII. / OBIIT. DEC. CAL. ADG. MDCCCLVII / B. M. / UXOR. FILII. III. FILIÆ. III. / P. P.

Le nom de Daniel-David est d'ailleurs précédé d'un «*nobilis*» évocateur, tandis que celui d'Abraham Chasseur n'est accompagné que d'un «*vir*» d'usage. Le contraste est à nouveau frappant dans les épitaphes de Daniel de Bellujon, à Coppet, qui présente les titres de *dominus*, *eques*, *consiliarius* et *baronis*. Les liens familiaux sont quant à eux souvent réduits à la simple mention du prénom et du nom de famille. Parfois, comme à Aubonne, le monument est «signé» nommément («*monumentum posuit conjux superstes et lugens Elisabetha Stürler*»)¹¹, parfois indirectement («le meilleur des pères et le plus cher époux qui se puisse jamais trouver si tendre et si doux»)¹². C'est donc principalement par le décor héraldique que le défunt est rattaché à un ensemble familial. La prééminence des écus dans les compositions visuelles est d'ailleurs évidente. Le discours rédigé et le discours imagé se conjuguent ainsi pour affirmer la rhétorique du monument.

Un autre facteur de variation est le choix de la langue. Le latin demeure majoritaire dans l'ensemble du corpus vaudois, suivi du français, de l'allemand et enfin de l'anglais. Les rapports changent fortement au XIX^e siècle alors que s'impose le français. Quelles sont les raisons d'une telle valorisation du latin dans les épitaphes? Le français semble en effet un vecteur de communication plus performant. Langue d'usage courant, il est compris localement par la majorité. Il est par ailleurs employé dans plusieurs cours européennes. Le latin possède cependant de solides qualités¹³. D'une part, il véhicule des valeurs telles que la *gravitas*, l'*auctoritas* et le *splendor* (dignité, prestige et éclat). D'autre part, il est perçu comme universel, atemporel et international¹⁴. En faisant le choix du latin, les familles des défunt apportent ainsi une contenance au monument et l'inscrivent dans la durée.

A nouveau, concernant la forme linguistique, les épitaphes font preuve de constance. Le texte est systématiquement rédigé à la troisième personne du singulier. Ce choix stylistique confère au discours un détachement énonciatif significatif. Difficilement identifiable, le locuteur disparaît derrière le portrait du défunt. Cette absence d'identité ne l'empêche pourtant pas de s'adresser directement au lecteur. Grâce à la présence d'impératif, le passant est non seulement «invité» à lire la suite, mais aussi intégré au discours. Ces interpellations peuvent prendre la forme de *memento mori* comme sur le monument de Stéphane-Laurent Matte († 1697, Vevey) («*Morare parumper qui hac transis, et respice rerum humanarum inconstantiam et*

11. Monument de Beat Rodolphe von Tavel († 1794), Aubonne: «sa femme survivante et pleurante Elisabetha Stürler a érigé ce monument» (notre traduction).

12. Monument de Jean-Noé de Clavel († 1725), Ropraz.

13. Vuilleumier Laurens, Laurens 2010.

14. *Ibidem* 2010, p. 151.



Fig. 72. Romainmôtier, église abbatiale, monument de Samuel Jenner († 1779), détail (Photo Laurent Dubois).

ludibrium)¹⁵ ou de David Steiger († 1733, Bière) («*Mortales discite mori*»)¹⁶. Le discours à la troisième personne possède un second avantage. Même signé, il simule une énonciation générale faite par la communauté et donc assumée et reconnue par tous; se met alors en place un jeu complexe d'intégration réciproque. Appelé par le discours, le lecteur se retrouve aux côtés du défunt, lui-même présenté par la société: morts et vivants sont ainsi liés. Une dalle fait figure d'exception. Il s'agit de celle du seigneur Louis-Auguste d'Affry († 1793, Assens), écrite à la première personne du singulier et signée par le défunt. Cette mise en scène du mort est étonnante et semble ne s'expliquer que par l'originalité du commanditaire¹⁷.

A posteriori, les épitaphes répondent donc à un certain nombre de règles d'usage qui unifient le corpus dans un dispositif rhétorique équilibré, assurant la continuité et la reconnaissance du genre. Mais le respect de ce système ne signifie pas l'uniformisation des dalles. Bien au contraire,

les études de cas révèlent une déclinaison de solutions individuelles atypiques. Un regroupement par classes sociales permet de mettre en lumière ces variations.

La carrière militaire

L'une des catégories sociales les plus emblématiques et qui présente des épitaphes intéressantes est celle des militaires. Le métier des armes n'est pas une activité anodine; il appartient à l'héritage nobiliaire et constitue la principale source d'honneur. Dès lors, titres et qualités sont pleinement assumés et peuvent être librement inscrits dans la pierre. Les monuments funéraires des généraux, majors et autres capitaines présentent une mise en scène particulièrement glorieuse. Il n'est pour s'en rendre compte qu'à observer le monument de Samuel Jenner († 1779, Romainmôtier) (fig. 72). S'y trouvent énumérés trois grades militaires prestigieux, auxquels répondent trois qualités:

CI GIT / TRÈS NOBLE MAGNIFIQUE / ET PUISSANT
SEIGNEUR / SAMUEL IENNER. / NÉ EN 1705.
SUCCESSIVEMENT / COLONEL EFFECTIF DE DEUX /

15. «Toi qui passes ici arrête-toi un instant et considère l'inconstance et l'illusion des choses humaines» (notre traduction).

16. «Mortels apprenez des morts» (notre traduction).

17. D'autres «je» apparaissent, mais il s'agit de commanditaires, comme pour le monument de Hans Ludwig Steiger († 1713) à Perroy.

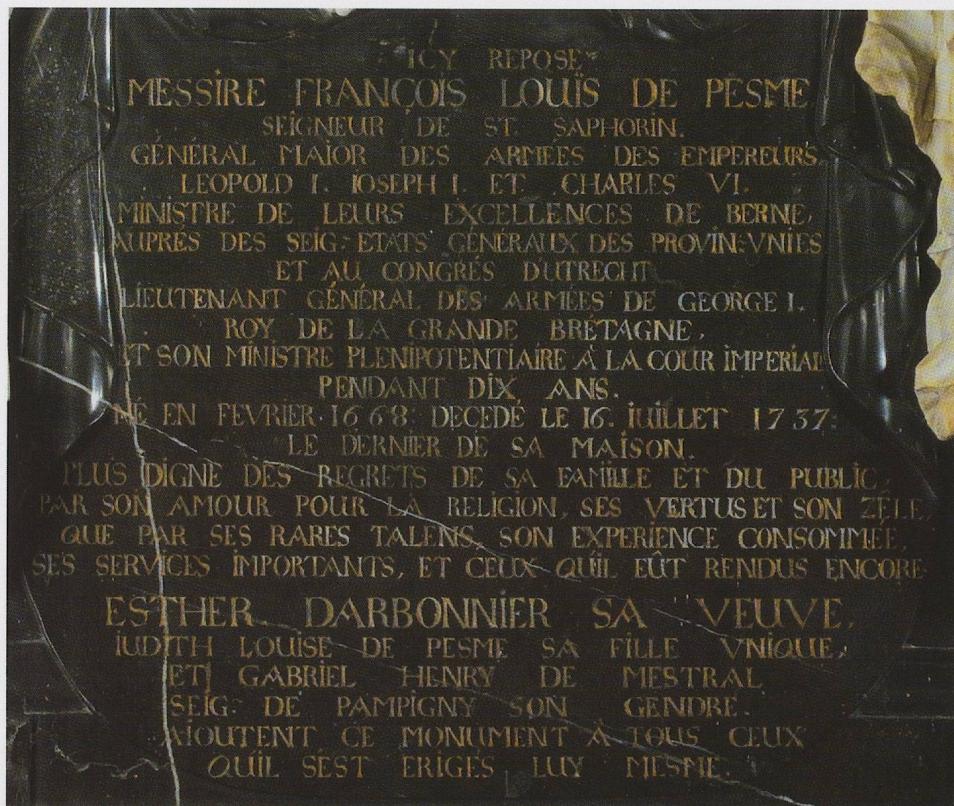


Fig. 73. Saint-Saphorin-sur-Morges, temple, épitaphe du monument de François-Louis de Pesme († 1737) (Photo Laurent Dubois).

RÉGIMENS SUISSES AU SERVICE DE / S. M. T. C.¹⁸ DÈS L'ANNÉE 1751. JUSQU'EN / 1763. BRIGADIER. ET COMMANDEUR / DE L'ORDRE ROIAL DU MÉRITE / MILITAIRE EN 1759. ET MARÉCHAL / DE CAMP DES ARMÉES DU ROI / EN 1762. BAILLIF DE ROMAINMOTIER / EN 1774. OÙ IL MOURUT LE 17. DECEMBRE 1779.

Les titres suffisent alors à assurer l'éloge du défunt. Non seulement ils prouvent le statut social de Samuel Jenner, mais ils permettent d'établir ses liens avec les monarches européens. Ce phénomène est encore plus visible sur le monument de François-Louis de Pesme († 1737) à Saint-Saphorin-sur-Morges (fig. 73):

ICY REPOSE / MESSIRE FRANÇOIS LOUIS DE PESME / SEIGNEUR DE ST. SAPHORIN. / GÉNÉRAL MAIOR DES ARMÉES DES EMPEREURS / LEOPOLD I. JOSEPH I. ET CHARLES VI. / MINISTRE DE LEURS EXCELLENCES DE BERNE / AUPRÉS DES SEIGNEURS ETATS GÉNÉRAUX DES PROVINCES UNIES / ET AU CONGRÈS D'UTRECHT / LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DE GEORGE I. / ROY DE LA GRANDE BRÉTAGNE, / ET SON MINISTRE PLENIPOTENTIAIRE À LA COUR IMPÉRIALE / PENDANT DIX ANS. / NÉ EN FEVRIER 1668: DÉCÉDÉ LE 16. JUILLET 1737: / LE DERNIER DE SA MAISON. / PLUS DIGNE DES REGRETS DE SA FAMILLE ET DU

PUBLIC / PAR SON AMOUR POUR LA RELIGION, SES VERTUS ET SON ZÉLE / QUE PAR SES RARES TALENS, SON EXPÉRIENCE CONSOMMÉE, / SES SERVICES IMPORTANTS, ET CEUX QU'IL ÉUT RENDUS ENCORE. / ESTHER DARBONNIER SA VEUVE, / JUDITH LOUISE DE PESME SA FILLE VNIQUE, / ET GABRIEL HENRY DE MESTRAL / SEIGNEUR DE PAMPIGNY SON GENDRE / AIOUTENT CE MONUMENT À TOUS CEUX / QU'IL S'EST ERIGÉS LUY MESME.

Léopold I^{er}, Joseph I^{er}, Charles VI, Georges I^{er}; pas moins de quatre figures royales sont mentionnées. Ces renvois successifs prennent place dans un contexte historique et politique tout à fait particulier. A cause de l'absence de pouvoir royal local, les familles nobles en Suisse doivent se tourner vers l'étranger pour assurer la reconnaissance de leur naissance. Les cours européennes jouent donc un rôle central dans l'élévation et le soutien apporté à ces familles. L'épitaphe de François-Louis de Pesme présente par ailleurs un retournement rhétorique remarquable. Afin de se défaire de toute accusation d'orgueil, les qualités du défunt prennent le contre-pied des titres. L'accent est mis sur les vertus religieuses et la question du talent est contournée grâce à une prétérition.

En l'absence de titre, la valeur militaire du défunt est alors illustrée par la narration d'un ou de plusieurs épisodes glorieux. C'est le cas d'Albrecht von Büren († 1685,

18. «Sa Majesté Très Chrétienne», titre donné au roi de France.

paroissiale de Payerne) dont l'épitaphe en latin rappelle, outre sa grande noblesse et générosité, qu'il a « [...] in dubiis pugnis ac Urbium obsidionibus expugnationibusque multis, adeo cordatum semper intrepidumque sese praestitit [...] ac de minori ad majorem ordinis dignitatem emerserit » (fig. 43)¹⁹. Une description détaillée d'un parcours biographique est aussi motivée par la provenance du défunt. Les dalles d'exilés comme celle de l'amiral Duquesne (1610-1688, Aubonne) contiennent plus d'informations afin de justifier leur présence et expliquer leur exemplarité.

La carrière pastorale

Les monuments des hommes d'Eglise présentent un système argumentatif en complète opposition avec la glorification des faits d'armes. Le discours cherche toujours à justifier l'exemplarité du défunt, mais les qualités et la façon dont elles sont mises en avant diffèrent, focalisant l'attention du lecteur sur l'humilité du personnage. L'épitaphe d'Abraham Chasseur comprend par exemple les termes « *spolium* », « *pulvis* » et « *cinis* », qui réduisent la présence du mort à sa réalité physique. Celle de Jean-Noé de Clavel († 1725, Ropraz) met l'accent sur le caractère aimant du pasteur :

Passant qui que tu sois, arrête ici tes yeux dans ce lieu / Pour voir dans ce tombeau y voir reposer un serviteur de Dieu / Humble doux et patient et rempli d'un vray zèle / Chéri de son troupeau comme un pasteur fidèle / Aimé de ses sujets qu'il aimait à son tour / Et dont il est encore les délices et l'amour / Honoré dans l'église autant que le prêtre / Sans sy être jamais voulu conduire en maître / Dont la droiture étoit toujours inébranlable / Et dont le cœur sans fiel avoit peu de semblable / Enfin le meilleur père et le plus cher époux / Qui se puisse jamais trouver si tendre et doux.

Amour et douceur, répétés à de nombreuses reprises contrastent avec le « *hic conditum cor invicti herois nobilissimi ac illustrissimi Abrahami Du Quesne* » du monument d'Abraham Duquesne. Bien entendu, ce constat n'est pas exclusif et les pasteurs n'ont pas l'apanage de la modestie. Le monument en deux parties d'Albrecht von Büren comprend sur la dalle la sentence suivante :

Toy, qui vois pour De Buren c[ette] / Epitaphe écrit; / Vois aussi l'état et la fin que la / Mort luy prescrit: / Au creux de ce Tombeau sa / Cendre icy repose: / Son courage a produit la gloire / de son Nom / Passant, voy, pense, appren que / l'Homme est peu de chose, / Nous laissant seulement sa cen/dre et son renom.

19. « [...] dans les combats critiques, les sièges de villes, et de nombreux assauts, il a toujours fait preuve de grande sagesse et de vaillance [...] et aura gravi d'une dignité d'ordre mineur vers une plus grande » (notre traduction).

Mais l'orientation du discours est sensiblement différente par rapport à l'épitaphe de Chasseur et la place du « renom » n'est pas complètement abandonnée.

Les autres catégories oscillent entre ces deux tendances, s'orientant parfois du côté de la glorification d'actions de bravoure, directement transposées de la tradition chevaleresque, parfois du côté de l'éloge de qualités chrétiennes. Ainsi la dalle veveysanne de Philippe Sylvestre-Dufour († 1688, Vevey), marchand lyonnais, vante l'instruction, la curiosité, les relations et surtout le choix « héroïque » de ce dernier à s'exiler au moment de la Révocation de l'Edit de Nantes, alors que celle de Pierre Seignoret († 1738, Vevey), homme d'affaires établi à Londres, célèbre la piété, le goût des lettres et les mœurs simples du défunt (fig. 41). Les monuments de figures politiques fondent également leur rhétorique sur les deux tableaux, cherchant un équilibre entre exaltation et retenue. Ainsi, Albert de Graffenried († 1702, Moudon) est d'abord annoncé par ses titres de seigneur de Carrouge, de Borjod, de Cullayes, avant de s'adresser directement au passant pour lui rappeler que seule la foi apporte le salut de l'âme et la vie éternelle.

Le rôle des vertus et la question de l'exemplarité

L'exemplarité du défunt reste l'argument central de tous les monuments. Les interpellations au passant sont là pour le rappeler : « *Lege et luge* »²⁰, « *Mortales discite mori* »²¹, « *Siste gradum viator* »²². Les dalles et leurs épitaphes sont censées inspirer la communauté des vivants. Deux types d'exemplarité existent ; la première et certainement la plus ancienne est liée à la guerre. Il s'agit de la gloire antique qui apporte au héros honneurs et immortalité²³. Elle permet également de justifier une activité politique en inscrivant le protagoniste dans une lignée d'ancêtres compétents. La seconde s'oppose en partie à la première : il s'agit de l'abnégation, valeur chrétienne qui promeut l'oubli de soi et l'humilité. Elle se retrouve dans la piété filiale et l'amour du prochain, tous deux inscrits dans les dix commandements. Comme nous l'avons vu précédemment, ces deux modèles sont revendiqués différemment suivant l'origine sociale du défunt.

20. Monument de Wilhelm Berseth († 1716), Oron.

21. Monument de David Steiger († 1733), Bière.

22. Monument d'Abraham Duquesne († 1688), Aubonne.

23. Durand 2001, p. 66.

Argumentaire familial, sentiment de classe et visée nobiliaire

A la carrière s'ajoutent des enjeux liés à la conscience de classe et aux visées nobiliaires. Le corpus vaudois comprend malheureusement trop peu de monuments d'une même famille pour permettre une lecture « dynastique » du discours funéraire et établir une tradition propre à chaque maison. Mais de manière générale, les tombes de nobles ou revendiquées comme telles présentent des traits communs qui influencent l'orientation rhétorique au même titre que les professions. Elles représentent environ un tiers des monuments conservés, si l'on inclut toutes les épitaphes affichant un « *nobilis* »²⁴, « *dominus* », « *equitis* », ou une particule, et ont la particularité de ne jamais faire l'économie des titres, auxquels s'ajoutent souvent les qualités de force, de bravoure, de générosité, de piété, de noblesse et l'emploi de formes superlatives. Elles peuvent être extrêmement simples comme c'est le cas de celle de Jean-Jacques de Tribolet († 1611, Nyon) (selon la transcription de Plantin: « *Nobilis et generosus dux Iohannes Iacobus Triboletus qui superstes eques strenuus fuit civis neocomensis et vicem gerens generale comitatus velengini obiit in hac urbe in hoc tumulo quiescit [...]* »²⁵), ou sophistiquée comme celle de François-Louis de Pesme. Leur emplacement joue également un rôle prépondérant. L'érection d'un tombeau à l'intérieur d'un temple permet l'appropriation de ce lieu et justifie, au même titre que les biens immobiliers et les arbres généalogiques, l'ancienneté d'un nom²⁶; aussi certaines familles comme les Cojonnex à La Chiésaz choisissent d'ensevelir leur mort dans la chapelle de leur seigneurie. Le cas le plus remarquable est le temple de Ropraz et son décor héraldique daté de 1761. Cet ensemble funéraire a sans doute été réalisé en appui de revendications nobiliaires. En effet, à cette même période, les Clavel produisent plusieurs mémoires afin de justifier leurs priviléges, remis en doute par Berne²⁷ en raison des frontières trop floues entre patriciat et noblesse. Preuve en est: les monuments funéraires des deux classes sont très proches, voire identiques, titres et qualités sont les mêmes. A titre de comparaison, l'épitaphe de Johannes Stürler (1679-1737):

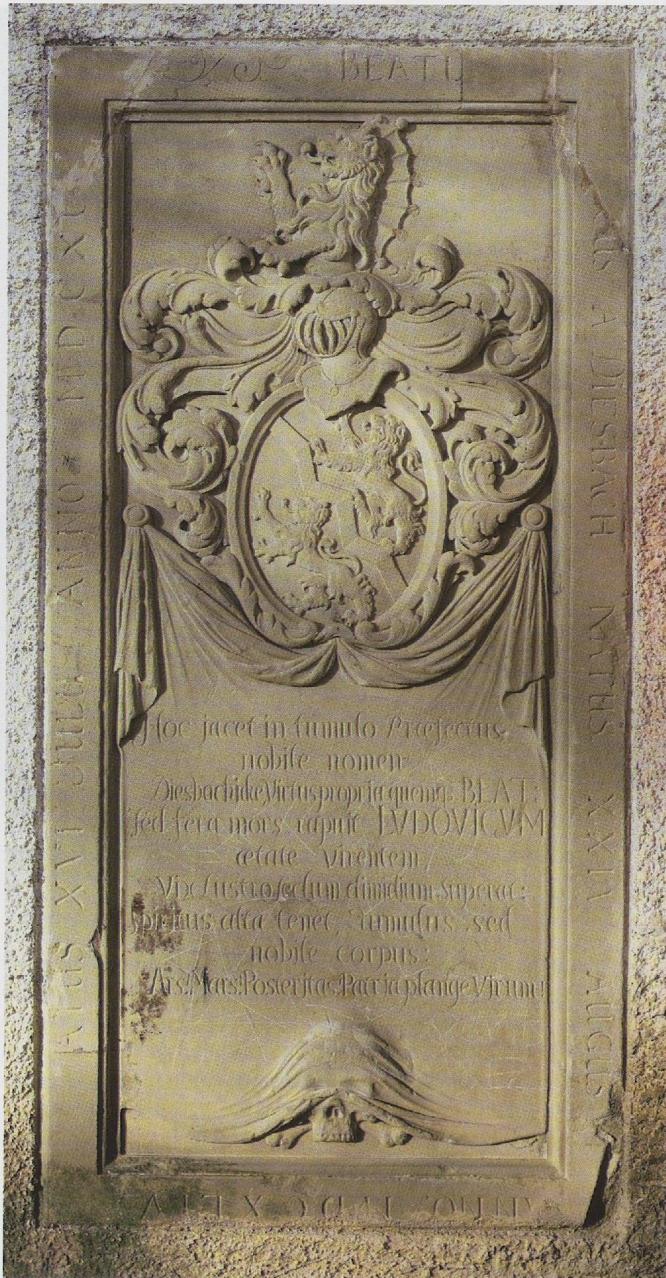


Fig. 74. Oron-la-Ville, temple, monument de Beat Ludwig von Diesbach († 1698) (Photo Laurent Dubois).

M. S. / HOC TUMULO CONDITUR. / VIR AMPLIASS(IMUS) SPECTATISSL(MUS) / TOGA SAGOQUE ILLISTRIS / JOHANNES STURLER. / DOMINUS IN SERRAUX, / NATUS DIE VII. JANUAR(IUS) MDCLXXIX. / E PRÆFECTURA TRACHSELWALDENSI AD / SANCTIOREM SENATUM / ILLISTRIS(IMAE) REIP(UBLICÆ) BERNENSIS / EVOCATUS. / ACADEMIE LAUSANNENSIS CURATOR / SUMMUSQUE ARMAMENTARIORUM / PRÆFECTUS. / HANC TERRAM RELIQUIT. DIE XXVI. NOV(EMBERIS) / ANNO MDCCXXXVII. / CUM VIXISSET DEO. PATRIÆ. ATQUE AMICIS / VIRO OPTIMO MOESTI PROPINQUI²⁸

24. Le terme latin comme français peut à la fois être compris comme un titre ou comme adjectif.

25. « Noble et généreux seigneur Jean-Jacques de Tribolet qui fut un hardi chevalier, citoyen de Neuchâtel, et tour à tour gérant de la cour des Valangin, mort dans cette ville, repose dans ce tombeau, 20^e jour d'octobre de l'année du seigneur 1611 » (notre traduction).

26. Durand 2001, p. 242.

27. Stubenvoll 1988, pp. 45 et 66.

28. « Dans cette tombe est enseveli, illustre par la toge et le sayon, Johannes Stürler, seigneur de Serraux, né le 7 janvier 1679, bailli de

S'y retrouve le goût des titres, la culture des armes et surtout la possession d'une seigneurie. Cette confusion, pour ne pas dire fusion des classes, n'empêche pas certaines dalles d'affirmer clairement leur appartenance au patriciat à l'exemple de celle de Jean-Rodolphe Lienhardt (1709-1766) (fig. 62) :

ICY REPOSE / JEAN RODOLPHE LIENHARDT / D'ANCIENNE FAMILLE PATRICIENNE DE / LA V. ET R. DE BERNE, ANCIEN SECRÉT^E. / DES FINANCES ALLEMANDES. NE LE 9^E. / DECEMBRE 1709: ELU SEIGNEUR / BAILIF DE VEVEY LE 25 AVRIL 1764. // IL FUT AMI DU VRAI, D'UN ACCÈS FACILE, / D'UNE PIETE DISTINGUÉE, ECLAIRE, JUSTE, / INTEGRE, COMPATISSANT ET DESIN/TERESSE. // DES LENTRÉE AU BAILLIAGE IL GAGNA / TOUS LES CŒURS; IL MOURUT / LE 12. FEVRIER M D C C L X V I / PLEURE DE TOUS.

La noblesse constitue au final, moins une classe en soi, qu'un modèle auquel se réfèrent les familles de plusieurs défunt. Les monuments funéraires servent dès lors à «anoblir» aux yeux de la communauté ces familles d'origines diverses (huguenots, patriciens, roturiers), au même titre que l'achat de seigneuries.

L'expression de la douleur

L'expression de la douleur constitue, après la glorification et l'humilité, la troisième orientation rhétorique de l'éloge funéraire. Elle n'appartient pas en particulier à une classe sociale ni à une période historique mais touche l'ensemble des monuments. Son intensité est très variable et s'étend de simples «regrets»²⁹ à des formules plus développées : «*Hoc sui luctus ac pietatis erga patrem triste monumentum moestus et lacrimans posuit Henricus eius primogenitus huiusc toparchiae dynasta et ecclesiae patronus anno 1700*»³⁰. Parfois même, la tournure est exaltée : «*Hoc jacet in tumulo praefectus nobile nomen Diesbach idae, virtus propria quemq. Beat sed fera mors rapuit Ludovicum aetate virentem vix lustro seclum dimidium supererat spiritus alta tenet, tumulus sed nobile corpus. Ars! Mars! Posteritas! Patria plange virum!*»³¹.

Trachselwald, membre du Sénat de Berne, de l'Académie de Lausanne, bailli qui a quitté cette terre le 26 novembre 1737. Il a vécu avec Dieu entouré d'amis en homme modeste» (notre traduction).

29. Monument de François-Louis de Pesme († 1737), Saint-Saphorin-sur-Morges.

30. Monument d'Abraham Duquesne († 1688), Aubonne : «Henri son fils ainé seigneur de cette terre et patron de cette Eglise lui a érigé par piété filiale dans le deuil la douleur et les larmes ce triste monument en l'an 1700.» (notre traduction).

31. Monument de Beat Ludwig von Diesbach († 1698), Oron : «Là gît dans le tombeau le bailli du noble nom de Diesbach qui possède vertu

Ces manifestations sentimentales se situent toujours en fin d'épitaphe et servent de formule de clôture; elles permettent d'introduire une signature et marquent le respect du devoir filial. Ainsi sont rappelées la brièveté de la vie, les qualités du défunt et surtout l'affliction de la famille. La fonction présumée de cette sensibilité est multiple et n'est compréhensible qu'après lecture de l'entier du monument. Dans le cas de Beat Ludwig von Diesbach († 1698, Oron) par exemple, la place prégnante des armes dans le dispositif visuel ainsi que le rappel insistant de la noblesse du défunt permet d'envisager la forte expressivité de l'épitaphe comme une illustration de la bravoure de ce dernier (fig. 74). La noblesse a en effet toujours revendiqué le métier des armes comme étant sa prérogative et surtout la raison de sa suprématie. Or, dans le cas qui nous occupe, le défunt manque de titres et d'épisodes épiques à mettre en avant pour faire valoir son rang; l'évocation d'une mort «féroce» vient compenser ce défaut. A l'inverse, l'amiral Duquesne possède titres et exploits en nombre, l'inscription de la tristesse du fils s'explique donc différemment. Reconnu par le roi de France, mais condamné pour sa religion, la mémoire de l'amiral est difficile à défendre; dès lors l'épitaphe met en avant la fidélité de ce dernier, à la fois envers son souverain et son Dieu: fidélité reprise et illustrée par l'attachement de son fils.

La comparaison des différentes épitaphes du corpus vaudois fait apparaître des schémas rhétoriques somme toute assez rigides. Composé de trois parties, l'éloge hésite entre glorification et humilité, suivant l'origine, la carrière et la situation du défunt. Cette construction vise l'édification d'un portrait exemplaire, permettant dès lors de justifier les honneurs accordés au défunt. Les valeurs mises en avant s'inscrivent principalement dans deux traditions, celle des armes et celle de la Bible. La première des traditions est revendiquée non seulement par tous les individus ayant accompli une carrière militaire, mais aussi par toute une frange de la population se réclamant de la noblesse ou du patriciat. La deuxième des traditions est logiquement assumée par les gens d'Eglise. Elle est également reprise afin de tempérer l'éclat des louanges accordées aux exploits.

Ce schéma se rapproche des trois grands modes de la rhétorique traditionnelle qui sont le *logos*, le *pathos* et l'*ethos*. Selon Vincent Jouve, «le *logos* rassemble les procédés fondés sur l'argumentation logique et faisant appel à la raison du destinataire; le *pathos* désigne les techniques qui permettent d'émouvoir l'allocutaire en jouant sur sa sensibilité; l'*ethos* renvoie aux signaux qui assurent la crédibilité

proper et dont [...] mais une mort sauvage a enlevé Ludovic dans la fleur de l'âge. Il atteint à peine un demi-siècle et un lustre. Le ciel possède son esprit, mais ce tombeau a son noble corps. Talent! Bravoure! Renommée! Patrie pleure cet homme!» (notre traduction).

du locuteur en donnant de lui une image fiable»³². Ainsi de manière un peu simplifiée, dans le discours funéraire, l'*ethos* s'apparente à l'énumération des titres, le *logos* à l'illustration des qualités et le *pathos* à l'expression de la douleur. Mais ces constats et l'établissement de ces structures se font a posteriori et heurtent très certainement la réalité des cas individuels; il n'est donc pas possible de les ériger en règles. Tout du moins sont-elles des outils de compréhension, afin de mettre en valeur la richesse et la profondeur du discours des épitaphes. Alors qu'à Berne «la noblesse n'a pas et n'a jamais eu d'existence juridique, [qu'] elle n'a jamais conféré de priviléges»³³, le Pays de Vaud conserve sa structure féodale après la conquête de 1536. La superposition de ces deux systèmes produit une élite politique à l'identité disparate, souvent en concurrence. Les échanges culturels sont nombreux, en témoigne la composition similaire des épitaphes, en même temps qu'apparaissent des revendications propres. Participant à l'affirmation publique d'une identité, les monuments funéraires témoignent ainsi des rapports entre patriciens, nobles et notables. En ce sens, ils sont une des clés de compréhension de la société d'Ancien Régime.

32. Jouve 2001, p. 61.

33. Stubenvoll 1988, p. 21.